

ORDONNANCE DE POLICE

FERMETURE RUE LES ERLINCHAMPS

Le Collège communal,

Vu la demande de l'entreprise « Menuiserie Cougnet Benjamin » relative à fermeture de la voirie devant le n° 1 de la rue Les Erlinchamps en raison du placement d'une grue pour des travaux de rénovation de toiture ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures transitoires de circulation pour assurer la sécurité des usagers aux alentours des travaux ;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation,

Vu la Loi Communale,

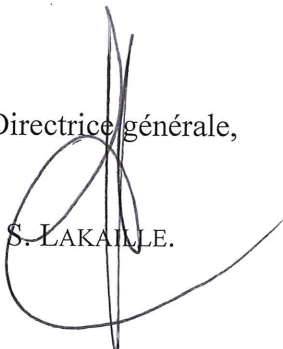
Vu l'Ordonnance de Police administrative générale,

A l'unanimité,

ARRÊTE :

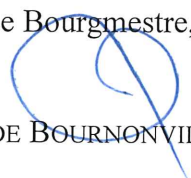
- Article 1. Du mercredi 10 avril 2024 à 08 h.00 au vendredi 26 avril 2024 à 17 h.00, la rue les Erlinchamps sera entièrement fermée à la circulation. Une pré-signalisation sera placée aux entrées de la rue Les Erlinchamps.
- Article 2. La signalisation sera placée par le demandeur conformément aux dispositions du Code de la Route et de l'arrêté ministériel du 07.05.1999. Les dispositions de l'Ordonnance générale de Police administrative relatives à l'utilisation privative de la voie publique doivent être respectées. Les signaux devront être masqués ou enlevés dès que leur présence ne sera plus justifiée.
- Article 3. Les contrevenants seront punis de peines de police pour autant que d'autres pénalités ne soient prévues en la matière.
- Article 4. Copies de la présente seront adressées aux autorités judiciaires et de tutelle administrative ainsi qu'à la Police, et aux services Technique et Logistique, pour disposition.

Stavelot, le 03.04.2024.

La Directrice générale,

S. LAKAILLE.

PAR LE COLLEGE :



Le Bourgmestre,

Th. DE BOURNONVILLE.